

V 5 B 35
—**Julien BARGETON**

Adjoint à la Maire de Paris
Chargé des finances,
du suivi des sociétés d'économie mixte,
des marchés publics, des concessions
et de la politique des achats

CONSEIL DE PARIS des 7, 8 et 9 juillet 2014**VŒU DE L'EXÉCUTIF N°***En réponse aux vœux et amendements :*

- 5M déposé par Danielle Simonnet relatif à l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
- 9M présenté par Jacques Boutault, David Belliard, Yves Contassot et les élu/es du groupe écologiste pour Paris (GEP) relatif à une majoration de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- 11M présenté par Yves Contassot et les élu/es du groupe écologiste pour Paris (GEP) relatif à la taxe de balayage
- 16M déposé par Nicolas Bonnet Ouladj et les élus du groupe Communiste Front de Gauche relatif à l'organisation d'assises de la fiscalité locale
- 17M déposé par Nicolas Bonnet Ouladj et les élus du groupe Communiste Front de Gauche relatif au rehaussement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
- 21M déposé par Danielle Simonnet relatif à l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Considérant que le plan de 11 milliards d'économies annoncé par l'Etat se soldera par une réduction des recettes inédite pour Paris ;

Considérant que la réduction globale du champ des impôts locaux substituée par les dotations de l'Etat a rendu les collectivités de facto plus dépendantes de ces dotations ;

Considérant les difficultés structurelles des budgets des départements depuis 2004 du fait de la compensation partielle des dépenses liées au RSA et aux allocations handicap ;

Considérant le caractère instable de certaines taxes, notamment la CVAE ou les DMTO, qui rend difficile les prévisions de ressources des collectivités et donc l'établissement de leur budget ;

Considérant les annonces du gouvernement de « remise à plat » de la fiscalité, notamment locale, qui devra se réaliser dans la concertation avec les collectivités locales, en particulier au travers du Comité des Finances Locales ;

Considérant que l'avènement de la Métropole en 2016 viendra nécessairement impacter les recettes dont bénéficie aujourd'hui la collectivité parisienne, ainsi que les mécanismes de péréquation qu'elle supporte ;

Considérant le rôle particulier que devra jouer Paris à cette occasion ; en effet, notre collectivité devra être source de propositions concrètes, visant à améliorer la rationalité et l'équité de nos impôts ;

Le conseil de Paris, sur la proposition de l'Exécutif, émet le vœu :

-que soit organisées des assises de la fiscalité locale, lors desquelles l'architecture de notre fiscalité sera étudiée, dans le but d'identifier des pistes de réformes envisageables compte-tenu de la spécificité de la collectivité parisienne, et compatibles avec les engagements de mandature de la Maire de Paris.